



violence sur conjoint sans ITT

Par **odyssee**, le 17/09/2009 à 15:48

Bonjour,

je suis dans la situation très pénible suivante : j'ai une épouse qui depuis 10 ans que nous sommes ensemble me maltraite en me hurlant dessus à la moindre contrariété, en m'ayant donné quelques coups, en m'insultant et en me méprisant, en me coupant de mes amis et de ma famille, en me menaçant constamment de séparation, etc. Il y a probablement une forme de paranoïa et de perversité chez elle. Tout cela m'a rendu malheureux, anxieux, dépressif, manquant de confiance, etc. Malgré cela, mon épouse a beaucoup de côtés positifs, je suis toujours amoureux d'elle, sous emprise, et j'ai toujours pensé que cela s'arrangerait, que sinon, c'est elle qui me quitterait, et je ne voulais pas précipiter la séparation, en particulier en raison des enfants (nous en avons 4). Elle m'a très souvent poussé à bout, et souvent j'ai quitté la maison 1 demi-heure le temps que ça se calme, souvent je me sentais obligé de la pousser hors de la cuisine pour pouvoir y rester seul, et enfin, je lui ai moi-même donné deux coups, de façon impulsive, sans trace, un en juillet 2005 et l'autre en janvier 2009. C'était à la fin de deux longues disputes, avec insultes et cris de mon épouse, dont une où j'étais en réel danger physique car elle conduisait comme une dingue, l'autre elle m'acculait contre un mur. Pour la première fois, mon épouse est allée à la police en janvier 2009. Elle a déclaré en exagérant énormément que j'étais violent et que c'était elle qui était humiliée et rabaissée. Elle a dénoncé mes deux actes de violences en les mélangeant avec des violences inventées. Elle a dit qu'elle ne portait pas plainte mais les choses se sont enclenchées : j'ai été convoqué à la police, placé en garde à vue. J'ai spontanément avoué ces deux violences, que j'ai toujours regrettées, en le resituant dans leur contexte. J'ai été ensuite assigné par le procureur selon la procédure du plaider coupable. Ma femme ne veut pas dire qu'elle a exagéré et qu'elle est coresponsable. Mon avocate, que j'ai vue deux fois, va plaider la culpabilité mais l'absence de peine compte tenu du contexte et de la co-responsabilité une condamnation avec peine rendrait ma femme toute puissante, ce qui serait malsain tant en cas de séparation que de poursuite du couple. Mais je la sens pessimiste. Ma question : que faire pour ne pas avoir de condamnation? Quelles chances? J'ai bcp de témoignages et certificats, puis-je porter plainte pour violence psychologique et verbale, atteinte à mon intégrité psychique?

Par **cram67**, le 22/09/2009 à 07:51

Si vous disposez d'éléments suffisants, tels que certificats, témoignages, etc... vous pouvez tout à fait déposer plainte contre votre épouse, et je ne saurais que trop vous conseiller de le faire.

D'autre part, il serait judicieux de penser à une procédure de divorce, du moins l'enclencher

rapidement...ce qui pèsera dans la décision du parquet.

Concernant sur la présentation sur reconnaissance préalable de culpabilité, vous pourrez tout à fait rejeter les propositions qui seront faites si elles ne vous conviennent pas, ce qui aurait pour effet de vous renvoyer devant un tribunal.

Dans ce cas de figure, vous disposerez de plus de temps afin de préparer votre défense et d'entamer une procédure de divorce, votre plainte aura le temps d'aboutir à une instruction, et ce sera un juge qui statuera sur votre condamnation.

Par **odyssee**, le **30/10/2009** à **11:20**

Merci. Ma femme ayant écrit au procureur qu'elle souhaitait une absence de peine pour ne pas nuire à ma carrière et dans un souci d'apaisement, sans pour autant dire qu'elle avait exagéré ou se considérait comme co-responsable, je vais attendre le résultat de mon audience devant le procureur sur reconnaissance préalable de culpabilité avant le tribunal correctionnel, en espérant que la condamnation soit la plus légère possible, avant éventuellement, dans le cas contraire, de porter plainte. En effet, plusieurs avis m'indiquent qu'en portant plainte je pourrais être soupçonné de faire diversion et de chercher à fuir mes responsabilités. Pensez-vous en effet qu'il vaut mieux ne pas porter plainte dans un premier temps? Cela ne sera t'il pas trop tard pour le faire si la condamnation est lourde? Pour préparer mon audience devantle procureur, je désirerais savoir s'il est possible d'accéder au PV de ma garde-à-vue y compris ma confrontation avec mon épouse? Mon avocate me dit que cela n'est pas possible mais je souhaiterais un deuxième avis car cela me semble étonnant.

Par **seb88**, le **24/04/2010** à **01:29**

[quote]Mon avocate me dit que cela n'est pas possible mais je souhaiterais un deuxième avis car cela me semble étonnant.[/quote]

Votre avocate connaît a mon avis mieu la procédure et le démarche que vous, même dans les cas ou cela ne vous arrange pas d'entendre ce qu'elle vous dit.

De plus, étant donné que vous avez signé ces procédures (donc relues également), vous en avez eu forcément connaissance.